

2009

FICHE : SANTE ET VIOLENCES CONJUGALES

Dispositif d'accueil des femmes victimes à l'hôpital, en partenariat avec le C.H.U de Nice

Présentation de l'équipe intervenante

- Nom et adresse

Accueil Femmes solidarité
81, rue de France – Bureau 224 06000 Nice
Tel : 04.93.52.17.81

- Personnes contacts

Monique Gnagneri : Directrice coordinatrice
Muriel Moreno : Conseillère d'accueil
Gilberte Carbonel : Psychologue intervenante

- Date de démarrage de l'activité : mai 1980

- Territoire concerné : Département des Alpes-Maritimes.

- Objectifs principaux : Accompagnement des femmes victimes de violences familiales et conjugales, du point de vue social, juridique et personnel. Lutte contre les mariages forcés.

* Partenariat étroit avec les services de santé pour améliorer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement.

Publics visés : Les femmes victimes de violence conjugale et/ou familiale.

Partenariats financiers: Politique de la Ville, Conseil Général, Conseil régional, ACSE, Caisse d'Allocations Familiales, DRASS (PRAPS dans le domaine de la santé). Hébergement : mécénat d'entreprise.

Partenariats actions : police, Urgences du CHU de Nice.

Historique de l'action :

Constat établi par une réalité de terrain, sur les difficultés d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes. Réflexion menée depuis janvier 2002, avec les personnels de santé, de police et d'Accueil Femmes Solidarité.

Déroulé de l'action

- Action permanente :

1) Accueil des femmes victimes de violences conjugales

- Permanences aux urgences de la polyclinique de l'hôpital de Nice.

- Partenariat très étroit avec les personnels de cet hôpital.

2) Partenariat avec les services de police afin de :

- Faciliter les démarches concernant les mains courantes et/ou les plaintes.

- Durée de l'action : elle se déroule tout au long de l'année.

- Financement de l'action : Conseil Général, Conseil Régional, ACSE, CAF, GRSP, Etat Ville de Nice..

- Intervenants : l'équipe est composée de deux intervenantes et d'une psychologue intervenante.

- Fonctionnement : la permanence de l'hôpital permet le lien entre la femme, l'intervenante d'Accueil Femmes Solidarité, ainsi que l'équipe médicale et sociale du C.H.U. Elle favorise une meilleure prise en compte et un meilleur suivi. L'accueil reste spécifique aux violences domestiques.

- **Actions d'information :** réunion mensuelles avec la PASS, les personnels de la policlinique et les intervenants de police, tout particulièrement avec les assistantes sociales dans les commissariats de police.

- **Partenariat (modalités):** une convention a été signée entre la policlinique des urgences de l'hôpital St Roch et Accueil Femmes Solidarité. Les inter-orientations sont assurées, l'accueil des femmes victimes est amélioré dans les divers services de santé et de police. Des journées d'information sont régulièrement proposées aux personnels.

- **Publications :**

Brochures d'information diffusées dans les divers services concernés.

- **Évaluation :** Les réunions et les journées d'information permettent de suivre la progression du nombre de femmes orientées, et de la spécificité nécessaire des accueils. Les éventuelles carences sont rapportées.